

1, 2, 3, 4, ...

Plages ... de fréquences

L'Union Européenne a décidé de libérer de nouvelles plages de fréquences pour les nouveaux services plus rapides de téléphonie mobile.

Les plages qui dans la bande des 900 MHz étaient réservées au GSM seront prochainement également utilisables par les technologies 3G et 4G, tout en garantissant la continuité des services GSM.

Cette décision de libéralisation a été votée par le parlement européen en mai dernier et approuvée ce jour par les 27 ministres des télécommunications de l'Union Européenne.

Cette ouverture à d'autres technologies permettra un déploiement plus efficace des dites nouvelles technologies, de par les avantages apportés en terme de couverture et de pénétration par des fréquences plus basses que celles actuellement allouées pour les technologies 3G et supérieures.

Source : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1192&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

3

Retard dans la procédure d'attribution des licences 3G ... en Inde

La réunion prévue pour le 31 juillet qui avait pour objectif de fixer le prix final des licences en ce beau et grand pays est retardée. Comme quoi, les feuilletons ne sont pas l'apanage de la France :)

Source : <http://www.totaltele.com/view.aspx?ID=447624&mail=57&C=0>

Dans la famille des feuilletons, je voudrais...

LOPPSI

Dans la famille des feuilletons ayant pour sujet de près ou de loin les télécommunications, il y a celui du projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPPSI pour les intimes), dont nous avons déjà un peu parlé et dont nous reparlerons très probablement après la rentrée parlementaire.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, saisie pour avis au propos de certaines dispositions de ce projet de loi, ou plus exactement au propos d'une rédaction sensiblement différente de celle déposée à l'Assemblée Nationale et malheureusement non publiée, et à la demande du Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, rend public ledit avis.

Qui est plutôt critique, voire très critique sur certaines dispositions relatives entre autre à l'intrusion sur les postes des utilisateurs ou ceux qu'ils peuvent être amenés à utiliser.

Une intéressante lecture si vous vous intéressez au sujet.

Par là pour l'avis : <http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/deliberations/deliberation/delib/207/>

Copieurs

WiFi free ... ou presque

Verizon, l'un des principaux fournisseurs d'accès à internet des États-Unis, a annoncé ce jour avoir signé un accord avec Boingo Wireless, un opérateur de « hotspots » wifi, au terme duquel ses abonnés haut débit pourront sans surcoût utiliser les points d'accès wifi de Boingo.

La couverture wifi ainsi proposée est certes très sensiblement moins dense que celle par exemple offerte par le réseau WiFi Free, mais elle participe d'une évolution des possibilités d'usage similaire : l'abonnement originellement lié à un point fixe se nomadise.

Il manque encore l'apparition de terminaux vraiment utilisables et accessibles au plus grand nombre (les tablettes internet et autres netbooks restants soit trop gros soit trop confidentiels ou trop limités), et également une meilleure couverture des lieux publics les plus fréquentés, mais il n'en demeure pas moins que l'évolution semble s'étendre.

Et il est indéniable que cela apporte, au moins pour celles et ceux qui en ont l'usage, un confort des plus agréable.

Ce n'est pas la « convergence » évoquée par certains, sans doute illusoire, mais plutôt une extension logique des offres d'accès haut débit.